

Administration et Rédaction :

**MARTIGNY**

AVENUE DE LA GARE

Téléphone No 6 10 52

TARIF DES ANNONCES :

	le Mardi	le Vendredi
Valais	le mm. 9 ct.	9 ct.
Suisse	" 11 ct.	18 ct.
Etranger	" 14 ct.	20 ct.
Réclames	" 24 ct.	40 ct.
Mortuaires	" 18 ct.	20 ct.

Chèques postaux No 11 c 52

# Le Rhône

JOURNAL VALAISAN D'INFORMATIONS

ORGANE COMMERCIAL, ARTISANAL ET AGRICOLE, PARAISSANT LE MARDI ET LE VENDREDI

ABONNEMENTS

PAR ANNÉE :

2 fois par semaine Fr. 7.—  
Mardi et Vendredi 7.—

Avec assurance-accidents  
pour 2 personnes 10.50

Bulletin Officiel 5.50

Le Vendredi :

Le plus fort tirage des  
journaux du canton

Chèques postaux No 11 c 52

Les abonnés au bénéfice de l'ASSURANCE sont assurés contre les accidents auprès de La Baloise, Compagnie d'assurances sur la vie, pour . . Fr. 1000.- en cas de décès, Fr. 1000.- en cas d'invalidité totale et jusqu'à Fr. 1000.- en cas d'invalidité partielle et permanente

## Section Monte-Rosa

Cent cinquante membres de la section Monte-Rosa du Club alpin suisse étaient réunis dimanche matin, au Casino Etoile à Martigny, en assemblée générale ordinaire d'automne. L'année 1945 a vu une augmentation considérable de l'effectif de la section qui compte plus de 1300 membres. Zermatt seul a fourni une centaine de nouveaux clubistes et a fondé un groupe. Il y a aussi 25 nouveaux membres à Fully.

M. Joseph Tamini, de Monthey, président de la section, a mené les débats tambour battant, et en deux heures d'horloge l'ordre du jour était épuisé. Si toutes nos sociétés avaient des présidents de cette trempe, leurs affaires seraient en bonnes mains.

Dans ses rapports, M. Tamini ne s'étend pas aux complications internationales pour allonger un discours, mais s'en tient exclusivement à l'ordre du jour pour expédier la besogne.

L'année 1945 a vu la naissance des groupes de Zermatt et de Viège et le 25<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de ceux de Martigny et de Sion.

Les volumes de la bibliothèque de la section étant peu mis à contribution, M. Donnet, bibliothécaire cantonal, a proposé que les non-membres du club puissent aussi les emprunter.

Le cours de guides a fort bien réussi et le comité a reçu des félicitations de plusieurs gouvernements cantonaux qui avaient envoyé à ce cours quelques ressortissants de ces cantons.

Le comité a tenu 31 séances. C'est dire qu'il s'est occupé très activement du travail lui incombant.

Les cabanes « rapportent » toujours bien, à l'exception de celle du Hörnli, au pied du Cervin, qui accuse un déficit de 238 francs. L'ensemble des recettes approche des 9000 fr. A titre de curiosité, ajoutons que le stère de bois rendu dans une cabane revient à 135 fr.

Au mois de juin aura lieu l'inauguration de la cabane des Vignettes, sur Arolla. Bien que le comité ait mené cette affaire à bon port, rapidement, il nantit aussi l'assemblée d'un projet de construction d'une nouvelle cabane à Schönbiühl, sur Zermatt. Le refuge actuel, en bois, est vétuste et trop petit. Les ascen-

sionnistes doivent souvent coucher sur le plancher, faute de place. Le comité fera donc le nécessaire pour que la section s'inscrive aux fins d'obtenir les subsides prévus chaque année par le comité central en faveur de nouvelles constructions.

Les stations de secours n'ont pas eu beaucoup de besogne, heureusement. On enregistra une chute mortelle dans une crevasse sur un glacier du Mont Rose. Cette affaire n'est pas encore liquidée, car lorsqu'il faut indemniser les familles de secours, les familles des sinistrés ne peuvent ou ne veulent pas toujours sortir leur portemonnaie.

Les membres de l'O.J. sont au nombre de 141. L'activité déployée varie beaucoup entre les groupes.

M. Dutoit, rédacteur de la « Cordée », s'occupe de la rédaction avec un grand dévouement et fait appel aux collaborateurs qui voudront bien lui fournir de la « copie ».

Le caissier voit s'accroître sans cesse son travail, puisque le nombre des membres augmente chaque année. L'assemblée lui octroie un traitement annuel de 600 fr. au lieu des 400 fr. versés jusqu'à maintenant.

Après l'assemblée, levée à 12 h. 20, les clubistes font honneur à l'apéritif servi au Casino et ensuite à l'excellent dîner chez Kluser.

Il y eut peu de discours, et la Municipalité fut représentée par M. Georges Sauthier, le benjamin du Conseil municipal, qui salua les hôtes au nom de la commune.

Le programme de la journée, prévoyait une visite au bâtiment frigorifique de Charraz et une collation à l'Hôtel du Grand-St-Bernard à Martigny, qui fit aussi honneur aux propriétaires de l'hôtel.

Les plus belles journées ont une fin et c'est avec regret qu'on vit partir de charmants collègues avec lesquels de bien jolies courses furent effectuées.

L'assemblée de Martigny démontra l'activité intense déployée par la grande famille du Club alpin pour faire connaître nos montagnes et aimer toujours plus notre beau pays.

## Les événements

### LA REPUBLIQUE YUGOSLAVE.

Les élections yougoslaves ont été fatales à la dynastie des Karageorgevitch, qui régnait depuis 1903 après avoir vu son règne interrompu par les Obrenovitch qui avaient repris le pouvoir en 1859.

L'influence de la Russie sur cet événement a été quasi déterminante, car si le tsar Alexandre III mit l'épée au poing en 1914 pour défendre la Serbie menacée par l'Autriche, les choses ont changé depuis, et à Moscou on n'est guère enclin à frayer sinon à pactiser avec les monarchies. Le maréchal Tito a été l'instrument du renversement du roi Pierre II. On ne s'entendait guère entre Croates et Serbes. Si Pierre I<sup>er</sup> avait réussi l'unification des Serbes et Slovènes après la victoire de 1918, les Croates, qui avaient combattu aux côtés des Autrichiens dans la première guerre mondiale, étaient un élément empêchant de danser en rond dans la grande Yougoslavie, le racisme s'extériorisant parfois violemment entre Serbes et Croates, ceux-ci étant en infériorité numérique. Mais depuis les victoires soviétiques sous l'impulsion du maréchal Tito, ils ont repris l'ascendant et l'ancienne prépondérance des Serbes a été annihilée. On reprochait à Pierre II de s'être réfugié en Egypte au moment de l'envahissement de son pays par les Allemands, puis d'avoir soutenu des traîtres. Et l'on classe volontiers dans cette catégorie le général Mihailovitch qui, cependant, pendant plusieurs années, tint tête aux forces d'occupation avec un certain mérite, puisque celles-ci ne purent jamais en venir à bout.

C'est à la séance des deux Chambres de l'Assemblée constituante réunies jeudi 28 novembre que la République populaire fédérative de Yougoslavie a été proclamée à l'unanimité des voix. Dans la déclaration de l'Assemblée constituante à ce sujet, il est dit entre autre que « pendant les 25 ans d'existence de la Yougoslavie, ses peuples n'ont pas pu réaliser leurs aspirations séculaires d'égalité nationale et de justice sociale par la faute d'une clique réactionnaire à la tête de laquelle se trouvait la monarchie ». Les peuples yougoslaves, dit encore cette déclaration, se sont rendu compte que c'est la monarchie qui était le plus grand obstacle à la création de la nouvelle Yougoslavie, communauté fraternelle et démocratique des peuples égaux en droits. Ils se sont convaincus également que c'est la monarchie qui est le principal coupable de tous les actes des régimes antipopulaires d'avant-guerre, de même de tout ce que le peuple a dû endurer durant la guerre des traîtres à la patrie soutenus par la monarchie.

On est un peu éloigné ici pour juger du bien-fondé de ces griefs, mais s'ils se justifient il y en a bien assez pour condamner le régime le plus solide.

Au reste, Pierre II n'a pas accepté sans autre le sort qui est fait à lui et à son trône. Il a fait une déclaration où il accuse le maréchal Tito d'avoir, par son action personnelle, « fait passer une telle décision des mains du peuple dans les siennes et celles du front national ». Selon le monarque déchu, le gouvernement yougoslave a simplement foulé aux pieds ses devoirs, déchiré l'accord Tito-Choubatchitch réglant la situation intérieure du pays et introduit une forme de gouvernement totalitaire qui est en contradiction flagrante avec les idéaux des Nations unies, les décisions de Yalta et ses propres promesses.

On s'associe volontiers aux doléances du roi Pierre II, sans pour cela estimer que les choses marcheront plus mal que jusqu'ici dans la nouvelle république balkanique.

Complétons ce chapitre en disant que la dynastie des Karageorgevitch a été déchue et que ses biens reviennent à l'Etat.

### AU PROCES DE NUREMBERG.

Les séances de vendredi et samedi ont encore été consacrées au complot d'agression allemand. Les documents prouvent que déjà en juin 1937 des plans complets d'opérations militaires avaient été préparés contre l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la France, la Grande-Bretagne et la Lithuanie. La mobilisation devait avoir lieu en silence afin de surprendre l'ennemi par une attaque brusquée. La guerre était prévue sur deux fronts ; le gros des forces devait être dirigé sur l'ouest, tandis que de puissantes formations devaient atteindre facilement leurs objectifs dans le sud-est de l'Europe.

Les Alliés sont en possession d'un document établissant tous les détails des mesures militaires que l'Allemagne avait l'intention de prendre contre l'Autriche ; ce mesures se réclamaient d'un cynisme révoltant, puisque Hitler insinuait : « L'attitude de nos troupes doit donner l'impression que nous n'avons pas l'intention de faire la guerre à une nation sœur ! »

Pour prélude à l'Anschluss, Gœring demanda la démission du chancelier Schuschnigg qui fut remplacé par Seiss-Inquart, une créature d'Hitler. Pendant ce temps, von Ribbentrop agissait à Londres en vue d'une entente anglo-allemande.

Mais le dénouement approchait. De nouveaux documents en mains de l'accusation démontrent la préméditation allemande par le fait que :

1. Que l'ordre de pénétrer en Autriche a été donné par Hitler, les conditions de l'ultimatum allemand n'ayant pas été remplies ;
2. Que Hitler a envoyé une lettre à Mussolini lui faisant connaître sa décision et l'assurant que les frontières de l'Italie sur le Brenner seraient respectées ;
3. Que Seyss-Inquart a accueilli Hitler le 12 mars 1938 à Linz et lui a souhaité la bienvenue comme « libérateur de l'Autriche » ;
4. Que l'Allemagne a promulgué une loi le 13 mars 1938 proclamant le rattachement de l'Autriche au Reich ;
5. Que l'Allemagne organisa une consultation populaire pour consolider la loi et sa conquête.

« Gœring projetait de traduire devant le tribunal de guerre allemand les personnalités dirigeantes autrichiennes. C'est un précédent intéressant. »

La séance de jeudi dernier s'est terminée par la projection d'un film sur les atrocités des camps de

concentration, et vendredi, à la reprise, les 20 accusés paraissaient avoir été vivement impressionnés et subir une certaine honte des faits qui ont valu au Reich hitlérien d'être cloué au pilori de la civilisation.

On a tout d'abord entendu à cette séance le major-général Lahausen, ancien membre de l'état-major autrichien, ayant appartenu au service d'information secret allemand dirigé par l'amiral Canaris. Le témoin déclare qu'un groupe s'était formé autour de l'amiral contre Hitler, mais sans parvenir à empêcher la guerre qui a abouti à la fin de l'Allemagne ; « un triomphe de Hitler, ajoute-t-il, eût été cependant une catastrophe encore plus grande. » Lahausen déclare s'être opposé à l'exécution des prisonniers de guerre russes. Ceux-ci étaient traités avec la plus grande brutalité. Des ordres furent même donnés pour les marquer au fer rouge, ce qui souleva des protestations. Les exécutions de commandos britanniques provoquèrent aussi les protestations de l'amiral Canaris et des hommes qui composaient ses services. Il fut même question d'exécuter le général Giraud, qui réussit finalement à s'échapper.

La séance de vendredi marquera le procès de Nuremberg d'un événement humoristique incroyable. Nous avons relaté la pseudo-amnésie de l'accusé Rudolf Hess. Or, celui-ci a déclaré subitement avoir retrouvé sa mémoire, être à même de répondre à toutes les questions, être pleinement responsable de tout ce qu'il a fait et signé ; il a contesté au tribunal le droit de le juger.

On pense si cette déclaration a provoqué de l'hilarité dans la salle où jusqu'à ce jour avait régné une atmosphère de circonstance. Décidément, Hess en a de bien bonnes !

L'incendie du Reichstag a mis un renouveau de sérieux dans les débats qui n'a pas dû réjouir M. Gœring. Toute la documentation à ce sujet prouve en effet que c'est le maréchal de l'air du Reich qui en fut l'organisateur et le véritable responsable. Il fallait cet événement pour asseoir définitivement au pouvoir les chefs nationaux-socialistes. Le maréchal Hindenburg, dupe volontaire peut-être de la ruperie nazie, ne fit pas d'effort pour céder ses pouvoirs à Hitler. Ce fut, on le sait, l'occasion d'une vaste mesure de police pour s'emparer de tous les suspects.

Mais Gœring nie énergiquement ce qui lui est reproché en alléguant que ceux qui furent arrêtés étaient condamnés d'avance ! C'est toujours le « Not Kennst kein Gebot » de Bethmann-Holweg.

### LA RESISTANCE EN ALLEMAGNE.

Le service de surveillance militaire des troupes d'occupation américaines en Allemagne a le sentiment de se trouver en présence d'une organisation clandestine. La population donne des signes d'une haine grandissante envers les occupants. Des conversations ont été surprises qui font croire à l'existence d'un « corps franc ».

### A LA CONSTITUANTE.

Une des premières mesures prises par la Constituante aura été la nationalisation des banques, objet figurant au programme du Comité national de la Résistance.

C'est par l'écrasante majorité de 521 voix contre 35 que cette décision a été prise. Elle atteint les établissements financiers les plus importants du pays, dont la Banque de France et le Crédit Lyonnais. Les trois grands partis (socialiste, communiste et M.R.P.) auraient voulu aller plus loin que le projet du gouvernement, et englober dans le présent rescrit la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banque de l'Union Financière. Leur tour viendra peut-être. L'Etat, d'ailleurs, y exercera un contrôle permanent.

C'est en intervenant dans la politique d'entre-deux guerres que les grands établissements de crédit français ont scellé leur sort. Le rapporteur de la Commission l'a formellement déclaré en citant même des dates qui sont à la mémoire de beaucoup : 1926, 1933, 35 et 36. On reproche aussi à ces banques de s'être mises au service de l'occupant.

106 amendements avaient été prévus au projet gouvernemental. Les uns, émanant des communistes, préconisaient que les titres cédés aux actionnaires aient un caractère nominatif et viager, donc intransmissibles aux héritiers. Les autres, venant du parti socialiste et du M. R. P., proposaient le système de rente perpétuelle à 3 %. C'est ce point de vue qui a prévalu.

Dès aujourd'hui donc, l'Etat possède la haute main sur la direction des banques nationalisées. Un commissaire possédant droit de « veto », en collaboration avec des conseils d'administration désignés par l'Etat et choisis dans certains milieux de l'économie nationale, notamment dans les syndicats, y fera régner l'« ordre nouveau », un ordre qui n'aura rien de commun avec celui préconisé par le triumvir hitlérien.

L.

UNE AMENDE SALEE. — La 3<sup>e</sup> Cour pénale fédérale a jugé un boulanger vaudois établi à Genève déjà condamné quatre fois pour infractions aux prescriptions alimentaires. Pour les faits actuels, l'inculpé était accusé d'avoir tamisé au minimum 60,000 kg. de farine, soit 200 kg. par jour en moyenne, en outre d'avoir utilisé abusivement sa réserve de farine et d'avoir fabriqué du pain dans lequel entrait une forte proportion de son. La Cour lui a infligé une peine de prison de 8 mois sans sursis et une amende de 40,000 fr.

DU BETAIL SUISSE POUR LA TCHECOSLOVAQUIE. — Les transports de bétail d'élevage suisse pour la Tchécoslovaquie se poursuivent. Sur les 5000 pièces prévues dans l'accord, 3500 bœufs, taureaux et vaches des différentes races suisses ont déjà été expédiés. Le prix des vaches atteint jusqu'à 2000 fr. La Tchécoslovaquie nous livre en compensation de l'acier, du charbon, des tuyaux et du verre. A quand les livraisons de sucre promises ?

## ÉCHOS ET NOUVELLES

### Les heureux prisonniers, en Italie

Les Américains sont de braves gens ; cela, personne n'en doute. Mais on pourrait leur reprocher de l'être trop parfois. C'est ainsi que les prisonniers qu'ils ont fait au cours de la guerre, loin de mâcher le dur pain de la captivité, coulent au contraire des jours tranquilles sous les yeux bienveillants de leurs gardiens. Ce qui, évidemment, provoque pas mal de protestations de la part de ceux qui ont connu la terrible loi des bagnes nazis. A l'appui de ces protestations, plusieurs journaux italiens citent des faits précis.

« Après avoir perdu la guerre, les Allemands sont retournés à Naples. Ils y sont salués, payés, placés sous les ordres de leurs officiers, nourris comme des soldats alliés. Et pour certains travaux, on leur a distribué des gants... En certains endroits, ce sont eux qui fouillent les ouvriers italiens... »

Un grand nombre de prisonniers allemands se livrent à des commerces de toutes sortes. Les uns vendent des pistolets, les autres des fusils-mitrailleurs. D'autres, plus pacifistes, vendent des souliers, des draps de lit, des couvertures, autrefois volés à l'armée italienne.

Certain vendent des montres : gros chronomètres ou petites montres de femmes, on a le choix.

A Naples, les officiers nazis se promènent à travers la ville en auto, s'arrêtent devant les magasins. Le chauffeur se met au garde-à-vous, ouvre la portière à l'officier qui va tranquillement faire ses emplettes.

Récemment, au grand scandale de la population, dans une pâtisserie du centre de la ville, quatre nazis ont fait un goûter monstre en mangeant pour 6000 livres de gâteaux !

Les Napolitains sont « bonne pâte », mais tout de même !...

### Le joyeux procès

On ne s'ennuie pas à Nuremberg, où l'on sait très bien mêler l'utile à l'agréable.

Le Grand Hôtel de la ville est devenu, par suite des circonstances, un fastueux palace international.

Un va-et-vient extraordinaire à tous les étages, et, dans le hall, des femmes élégantes en uniforme de bonne coupe ou en robe du soir, coudoient des officiers supérieurs américains, russes, britanniques ou français. La grande salle en marbre de l'hôtel devient, chaque soir, une boîte de nuit élégante. On y boit du champagne et toutes les liqueurs de marque introuvables ailleurs. Un orchestre militaire américain y fait entendre des airs en vogue.

Quant au barman de l'endroit, il est en train d'acquiescer une réputation mondiale par le lancement du « cocktail-procès », un mélange de sa façon que des amateurs de tous pays dégustent avec entrain.

Durant ce temps, les avocats passent leurs instants à compiler fiévreusement les montagnes de documents produits par l'accusation. Et les journalistes emploient leurs nuits à renseigner leurs lecteurs.

### Contre les douleurs des membres, le rhumatisme,

les douleurs nerveuses, les maux de tête, l'efficacité des comprimés ovales Juridin est éminente. Juridin vous guérira vous aussi, vous procurera la joie de vivre et la capacité de travail. C'est un important antiseptique interne. Juridin n'occasionne pas de maux, ce qui, outre le prix modique, est un avantage particulier. 40 comprimés Fr. 2.— Dans toutes les pharmacies.

### Construction d'un barrage gigantesque en Sibirie

Le plan quinquennal russe qui sera mis à exécution l'année prochaine prévoit la construction d'un gigantesque barrage sur le Sourangara, barrage qui sera 25 fois plus grand que celui du Dniepr, le plus imposant d'Europe. La construction de cet ouvrage permettra de transformer la steppe aride de la Sibirie orientale, autour du lac Baïkal, en un grand centre industriel. La centrale de Sourangara est prévue pour la province d'Irkoutsk, où des milliers de kilomètres de routes et de voies ferrées seront construits. De nouvelles villes sortiront du sol et, d'ici dix ans, la Sibirie orientale sera devenue méconnaissable. Irkoutsk deviendra la plus belle cité de la Sibirie. On créera des universités et autres centres d'études pour la formation de techniciens spécialisés dans le domaine des mines, de la métallurgie, des machines et de la chimie.

On déclare que les gisements houilliers d'Irkoutsk viennent au troisième rang des charbonnages soviétiques. Cette région comprend en outre de riches gisements de fer, qui comptent au nombre des plus riches de la Russie, ainsi que des carrières d'ardoise. Les filons de cuivre, nickel, zinc et d'or y sont aussi nombreux.

### L'Allemagne et la Suisse

Un journal, le « Sudkurier », paraît depuis près de trois mois à Constance. Il est destiné à la région du lac de Constance, à la Forêt Noire et au Haut-Danube. Le 24<sup>e</sup> numéro de cet organe est consacré au rétablissement des relations de bon voisinage entre l'Allemagne et la Suisse. Il exprime ses regrets que la Suisse ait été calomniée pendant la guerre, même de Constance, tandis que la presse nationale-socialiste en Allemagne traçait une caricature de la Suisse.

Le « Sudkurier » rappelle la résolution du peuple suisse de faire face à toute menace et affirme à ce propos que les Allemands se seraient plongés dans le plus insensé des bains de sang devant les puissantes Fortifications de montagne. L'article dû à la plume de Walter Korodi décrit la Suisse comme la fidèle gardienne des cols alpestres et comme la conscience de l'Europe, pour reprendre la citation d'un journal anglais.

Le journal allemand de la ville frontrière, organe dont la publication est autorisée par les forces françaises d'occupation, rappelle les « trois batailles politiques » gagnées par le peuple suisse : l'opposition à l'exigence allemande de 1938 d'observer une neutralité d'opinion. Le refus d'un « accord de presse » d'après l'infâme modèle autrichien et la résistance inflexible à un ordre connu sous le nom d'« Europe nouvelle ». Le journal conclut par cette constatation : « Cette attitude de la Suisse exigeait d'autant plus de courage que la situation militaire de l'époque ne lui permettait pratiquement de recevoir aide de nulle part. »

### Zurich et la Migros

La ville de Zurich a adopté il y a quelques années un règlement, aux termes duquel les magasins doivent se fermer à 17 h. le samedi et la veille des jours de fête. Pour pouvoir appliquer également cette restriction à l'entreprise de la Migros, pour ses ventes par automobiles, la ville a complété l'année passée son règlement sur l'utilisation du domaine public en ce sens que la vente au public n'est autorisée sur les places et dans les rues que pendant les heures d'ouverture des magasins. La Migros a formé, contre cette modification du second règlement, auprès du Tribunal fédéral, un recours de droit public pour arbitraire (violation de l'article 4 de la Constitution fédérale). La Cour de droit public l'a déboutée.

# VALAIS

## L'«Arlésienne», au Théâtre de Sion

Si la direction du Théâtre de Valère recherchait un avantage financier en s'adressant à la troupe de Jean Bard pour présenter l'«Arlésienne» de Daudet, immortalisée par la musique de Bizet, il faut reconnaître que ce choix fut habile.

Les deux salles comblées de samedi et dimanche en sont un indiscutable témoignage.

Choix habile, certes, mais devons-nous dire qu'il fut heureux ?

Il est évident qu'on nous arguera que le premier souci d'une entreprise, qu'elle soit théâtrale, industrielle ou financière, consiste à en assurer la rentabilité ; mais est-ce une raison suffisante pour négliger la valeur artistique de la production, quand il s'agit d'entreprise théâtrale ?

Nous prenons, sans hésiter, position pour affirmer l'importance primordiale de cette valeur.

Si le théâtre ne peut vivre sans le concours des masses, c'est une profonde erreur de penser que le théâtre doit se mettre du niveau de ces dernières ; sinon l'on tombe inévitablement dans un art minoraire et décadent, soumis aux exigences des éléments hétéroclites qui s'opposent à l'évolution créatrice, sans laquelle l'art n'a plus sa raison d'être.

Si l'«Arlésienne» est susceptible d'être applaudie en tant que sujet d'opéra, elle n'est plus «jouable» en tant que pièce de théâtre, proprement dite.

Nous en avons eu la preuve convaincante en assistant à la représentation de dimanche soir.

Tout ce drame est empreint d'un romantisme frêlé, dépourvu de toute psychologie, exploitant des sentiments exagérés, artificiellement poussés au paroxysme, pour aboutir à un dénouement tragique, dont le «Grand Guignol» eût refusé la facilité.

Nous n'en louerons pas moins le jeu des artistes dont le talent et le métier atténuèrent dans une large mesure les déplorables déficiences de la pièce.

Il faut également savoir gré à l'Harmonie séduisante de ne nous avoir pas trop fait regretter la musique de Bizet qui exige, certes, une orchestration digne d'une meilleure cause.

Le succès de l'«Arlésienne», au Théâtre de Valère, nous amène à penser, avec des personnalités compétentes en la matière, que trop souvent, hélas, ce sont les mauvaises pièces qui obtiennent la faveur des masses, et que ce sont celles-ci qui entravent les efforts des artistes, des créateurs, dans leur recherche d'un art supérieur, pur essence indépendant des goûts populaires et des exigences matérielles.

Tant il est vrai que c'est à l'art d'éduquer les masses, et non à celles-ci de le diriger.

La grande épopée athénienne déjà l'avait affirmé.

Jean Broccard.

## Saxon

DECES. — On a conduit lundi au champ de repos, à Saxon, Mlle Lilie Gaillard, âgée de 26 ans, fille de M. Fernand Gaillard, décédée après une longue maladie.

Que la famille en deuil reçoive l'expression de nos bien vives condoléances.

## Accident de mine

M. Charles Fournier, demeurant à Nendaz, a été victime d'un accident de travail dans une mine de Grône II. Grièvement blessé à la jambe gauche, le malheureux, après avoir reçu les soins de M. le Dr Coquoz, a été transporté à l'hôpital.

## Sur la ligne du Simplon

Le trafic par le tunnel du Simplon va reprendre prochainement. Des trains réguliers circuleront de nouveau dès le 15 janvier, rétablissant ainsi un trafic normal sur la ligne Rome-Paris, par Vallorbe et le Simplon.

## Un doigt coupé

A Sion, M. Joseph Nanzer coupait du bois. Par un hasard malheureux, sa hache s'abattit sur son pouce gauche, le tranchant net.

Le blessé a été dirigé sur l'hôpital.

## Saxon revendiquera l'organisation de la fête cantonale de gymnastique en 1946

A l'occasion de l'assemblée des délégués des sociétés de gymnastique qui aura lieu à St-Maurice samedi prochain 8 décembre, la section de gymnastique de Saxon revendiquera l'organisation de la Fête cantonale qui aura lieu les 29 et 30 juin 1946.

La délégation de Saxon sera accompagnée de quelques-uns de ses membres d'honneur et honoraires, dont M. Oscar Mermoud, président de la commune, à qui il appartiendra de défendre la candidature de Saxon.

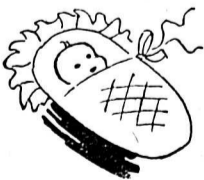
## Cours de fromagerie 1946

Le Département de l'Intérieur organise un cours de fromagerie pour la partie française du canton. Ce cours durera quatre semaines, il débutera à la mi-janvier.

La participation à ce cours est réservée en premier lieu aux fromagers qui ont déjà fabriqué. Les jeunes gens d'au moins 18 ans qui se destinent à la pratique fromagère sont également admis.

Les inscriptions et les demandes de renseignements sont à adresser jusqu'au 20 décembre 1945 à la Station cantonale d'Industrie laitière, à Châteauneuf.

Un programme des leçons peut être obtenu gratuitement sur simple demande.



A l'abri des heurts? — On dit qu'une montre est «insensible aux chocs», quand l'axe, qui en est la partie la plus délicate, n'est pas plus sensible aux heurts ni aux coups que les autres pièces. Néanmoins, il ne faut pas traiter sa montre Tissot comme une balle de tennis, mais bien comme une merveille technique. Chacun de ses éléments est usiné au millième de millimètre. Elle est en outre automatique. Automatique! Mais parfaitement: elle se remonte d'elle-même à chaque mouvement du poignet!

Montre Tissot pour messieurs à partir de 62 fr. (automatiques 113 fr.). Modèles pour dames à partir de 62 fr. 50 (non automatiques). Nous avons la collection complète à votre disposition.

H. Moret & Fils, Martigny

## L'affaire du garde-chasse disparu

Le tribunal d'arrondissement siège aujourd'hui mardi à Sembrancher, pour y juger une cause criminelle délicate. Il s'agit de la disparition, en septembre 1939, d'un garde-chasse consciencieux et dévoué, M. Marcel Nicollier, de Bagnes.

Nombreuses ont été les recherches au cours de ces six années, mais elles furent infructueuses. Le corps du garde-chasse n'a jamais été retrouvé et avait disparu dans la région du Mont Fort.

Si l'affaire rebondit, c'est à la suite d'une dénonciation qui accusait du crime un braconnier d'Euseigne.

## Une nouvelle paroisse

Les villages de Chamoson et St-Pierre-de-Clages ne formaient jusqu'ici qu'une seule paroisse.

Par une autorisation spéciale du Saint-Siège, le second aura désormais son ménage paroissial distinct.

La nouvelle paroisse a été inaugurée dimanche au cours d'une belle cérémonie. Elle sera desservie par le père missionnaire Dorsaz, qui en était le recteur depuis le départ de M. l'abbé Michelet, ancien vicaire de Chamoson.

## Agrandissement des usines de la Dixence

Sur la base d'études approfondies, l'Office fédéral de l'économie hydraulique est arrivé à la conclusion qu'une augmentation de la capacité de l'actuel bassin d'accumulation des usines de la Dixence (au-dessus de Sion) permettrait d'élever la production d'énergie électrique durant l'hiver de plus de 1600 millions de kwh. Ce grand projet valaisan ne concernerait que des régions typiquement alpines ; autrement dit, aucune terre arable, pas plus que des habitations humaines ne disparaîtraient sous les flots. Pour remplir le nouveau bassin d'accumulation, considérablement agrandi, il faudrait capter tous les ruisseaux utilisables sortant des glaciers de la région, depuis la Viège jusqu'à la Dranse, et conduire leurs eaux dans le lac artificiel de la Dixence, ceci — comme l'écrit le «Walliser Bote» — au moyen de galeries et de stations de pompage. Le nouveau barrage serait de dimensions gigantesques et mesurerait, à son sommet, 780 mètres de longueur, avec une hauteur maximum de 270 mètres ; le volume total de la maçonnerie représenterait 2,6 millions de mètres cubes.

Comparé à la capacité de production des eaux accumulées, l'agrandissement du barrage du Val-des-Dix exigerait, au vrai, un volume de maçonnerie deux fois plus considérable que les projets du Rheinwald et d'Urseren. En revanche, il faut tenir compte qu'il n'y aurait pas d'indemnités à verser pour des migrations forcées, ni de routes et de voies ferrées à déplacer.

## Macabre découverte

A Naters, on a découvert dans son appartement le corps de Mlle O.P., couturière à Lausanne. On croit que la mort serait due à une fuite de gaz. La victime n'habitait que depuis peu de temps à Naters.

## Plantations de nouvelles vignes

Conformément aux instructions de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation, section de la production agricole, du 15 octobre 1942, et de l'arrêté du Conseil d'Etat du canton du Valais sur la matière, la plantation de nouvelles vignes est interdite sur le territoire valaisan.

Cette disposition ne concerne pas la reconstitution du vignoble dans les terres cadastrées comme vignes.

Nous rappelons qu'une demande pour obtenir l'autorisation de planter doit être adressée à l'Office cantonal pour la culture des champs, lorsqu'un sol, de par sa nature, ne peut être utilisé à d'autres fins.

Cette demande sera présentée avant de commencer les travaux de défoncement.

Les contraventions seront punies conformément aux dispositions de l'arrêté du Conseil fédéral du 1er octobre 1940 sur l'extension de la culture des champs.

## Cinéma REX, Saxon

«L'HEURE SUPREME». — Un film d'un incontestable accent d'humanité où Simone Simon apparaît dans toute sa beauté singulière, délicieusement jeune, spontanée et émouvante.

James Stewart, un des plus brillants jeunes premiers d'aujourd'hui, dans «L'heure suprême».

Un film d'atmosphère.

Un film américain comme vous les aimez.

Un beau film qui vous sera présenté au cinéma REX de Saxon les vendredis 7 (samedi relâche), dimanche 9 décembre à 20 h. 30 (dimanche matinée à 14 h. 30) et lundi soir à 20 h. 30.

## Un joyau valaisan : St-Pierre-de-Clages

Seul le touriste averti remarquera en passant en wagon de chemin de fer, au pied de l'immense cône de déjection de Chamoson, le clocher gracieux et bas d'une petite église située au milieu du village de St-Pierre-de-Clages. Par la route cantonale on ne peut la manquer, et chacun est frappé par le curieux contraste de cette construction trapue et primitive, que surmonte un clocher fin et léger placé sur la croisée. C'est une des seules et des plus anciennes églises romanes du Valais. Curieux mélange d'influences lombardes et bourguignonnes, elle est un monument d'un grand intérêt en même temps qu'un problème pour les archéologues.

Il est assez difficile de donner une date à cet édifice, mais la plupart des érudits sont d'accord pour reconnaître en lui un sanctuaire du début du XIe siècle. L'église a entièrement été restaurée, mais dernièrement une de trois absides s'est effondrée. M. O. Schmid, architecte de Chillon, fort heureusement veillé sur ce monument avec un soin attentif et il faut lui savoir gré de sauvegarder avec autant d'amour ce prototype des influences clunisiennes qui deviendront si fortes dans toute la Suisse romande quelques décades plus tard. (ocst.) Pib.

## Association valaisanne des lutteurs

(Comm.) — Les lutteurs valaisans, réunis dimanche 2 décembre à Saxon, ont suivi le matin un cours de lutte avec 30 participants, sous la direction d'Alois Terretaz. L'après-midi, à l'Hôtel Suisse, sous la présidence du toujours dévoué Paul Cretton, la séance est ouverte en présence de 48 délégués.

Une minute de silence est observée pour les chers disparus qui ont contribué à la cause de la lutte. Le rapport technique est présenté par le collègue Darioley, vice-président, en remplacement du chef Léon Gard, retenu chez lui pour cause de maladie.

En 1946, quatre manifestations sont prévues, soit : la journée de printemps à Illarsaz, la fête cantonale de lutte le 9 juin à Fully, la journée d'été à Riddes et le championnat d'automne à Sion.

Six nouveaux membres honoraires sont nommés : Edmond Schmid, Sion ; Luc Duchoud, Jules Dupond, Saxon ; Philibert Pillet, Martigny ; René Héritier, Savièse, et Pierre Knoringer, Bramois.

Les débats sont clos à 18 h. D. L.

## SUPPLIQUE A L'HIVER

Saison des blancs frimas, ne nous sois pas cruelle, Refrène pour un temps ta fougue naturelle, Prends pitié des humains et tempère tes lois, Vois, la plupart d'entre eux déjà sont aux abois.

Vois comme ces enfants ont un visage frêle, Contemple ces vieillards au corps tremblant et grêle, Retiens dans leurs élan tes odieux vents froids, Car pour les réchauffer manquent charbon et bois.

Laisse encor cheminer l'Automne en sa carrière, Ne t'inquiète pas s'il demeure en arrière, Que Dieu prolonge encor pour nous ton doux sommeil !

Et, lorsque tu viendras régner sur notre terre, Que ton régime soit bénin, mais pas austère, Surtout, ne voile pas dans l'azur le soleil !

Massillon, 26 novembre 1945. Fr. Delacoste.

## Plantation de vignes avec des barbués dites «longs-pieds»

par M. Leyvraz, Station fédérale

(Comm.) — Depuis bien des années, le greffage de la vigne se fait en grande partie sur longs-pieds, et les pépiniéristes de Suisse romande, en particulier du canton de Vaud, ont adopté ce système pour la préparation des barbués destinés à la plantation des vignes cultivées en gobelets. Au greffage, le porte-greffe est taillé à 40-50 cm, longueur suffisante pour que le futur cep soit formé directement à la hauteur normale (environ 25 cm. au-dessus du niveau du sol) en enfouissant 15 à 25 cm. en terre, suivant la nature du sous-sol. Cette méthode, plus pratique au point de vue culturel, prend toujours plus d'extension. Elle présente surtout ce grand avantage : la jambe et la tête du cep sont formés dès la première année de plantation, alors qu'avec l'ancien système des courts-pieds, deux à trois ans étaient nécessaires pour obtenir ce résultat. Il en résulte un rendement plus rapide, car les jeunes vignes commencent à produire dès la 2e ou 3e année. En outre, les longs-pieds permettent d'assurer une régularité plus parfaite dans la hauteur des ceps, d'éviter l'enracinement au bourrelet de greffe et de maintenir les jambes absolument franches, sans aucune repousse, ce qui leur donne une supériorité incontestable sur les courts-pieds. Nous possédons des vignes complantées avec des longs-pieds depuis 25 ans environ, ce qui nous permet d'affirmer que ce système a maintenant fait ses preuves ; il a certainement apporté de grands avantages et une sensible amélioration dans la culture des vignes au gobelet.

Ceci dit, il importe d'autre part de signaler également les imperfections de cette méthode. Dans les terrains à forte déclivité, les longs-pieds donnent des souches trop faibles, qui exigent la plantation de solides échelons à demeure. Dans les sols arides et sécherds, leur adaptation n'est pas toujours parfaite, car les jambes des ceps, formées par le bois du porte-greffe, sont plus sensibles aux très fortes insulations. Mais le reproche le plus important adressé aux longs-pieds réside dans la résistance plus faible de ces vignes au gel d'hiver et l'impossibilité de reformer les ceps avec des rameaux (gourmands) issus des pieds. A la suite du dernier hiver, très rigoureux, les vignobles de la plaine du Rhône ont subi des dommages considérables partout où la neige ne recouvrait pas les souches. La température s'est maintenue pendant plusieurs jours à 25° et plus au-dessous de zéro, et un grand nombre de ceps n'ont pas résisté. Certains d'entre eux étaient fatigués par une forte récolte, d'autres affaiblis par la sécheresse de l'été précédent. En outre, des jeunes vignes, non buttées, greffées sur longs-pieds, ont particulièrement souffert et ont dû être replantées. Les cépages qui ont le mieux résisté sont les Pinot et le Sylvaner.

Il est donc recommandé de réserver les longs-pieds pour les vignobles en coteaux et les parquets pas trop exposés aux grands froids. Les courts-pieds restent préférables dans la plaine, les bas-fonds et à une certaine altitude, où les dommages du gel d'hiver sont à craindre. D'autre part, si l'on veut créer des vignes en cordons, la plantation des longs-pieds n'est pas indiquée.

Département de l'Intérieur, Service de la Viticulture.

## Chute mortelle

Un jeune homme, originaire du Haut-Valais, André Tscherrig, maçon, 22 ans, regagnait son domicile à vélo, revenant d'un travail effectué à Bramois, lorsqu'il fit une violente chute sur la chaussée, non loin du pont du Rhône. L'infortuné cycliste ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

## Distinction

M. Clovis Gillioz, de Riddes, a été nommé chef de service à la Direction générale des télégraphes et des téléphones, à Berne.

## Préoccupez-vous

maintenant de votre manteau d'hiver

pour bénéficier de notre beau choix et obtenir, dans une maison de confiance, de belles qualités et des prix avantageux.

Manteaux belle cheviote laine genre Homespun, façon raglan ou slipon, dep. 125.-

Manteaux faç. grand tailleur, larges revers, entièrement doublés, cossus, dep. 130.-

Les commandes par correspondance sont exécutées avec soin et célérité

ENVOIS A CHOIX

# AU PHÉNIX

A. Piguet S. A., rue du Pont 24, LAUSANNE

## MARTIGNY

### Le «Masque», pour son 15<sup>e</sup> anniversaire

Vendredi 7 décembre approche. Il est grand temps de songer à retenir vos places à la Librairie Gaillard et de ne pas attendre à la dernière minute pour être bien placés.

La première partie du programme est consacrée à la comédie en 3 actes et 4 tableaux de Vildrac : Paquebot Tenacity. La seconde partie de ce spectacle comprendra une comédie gaie en 1 acte d'André Marcel, La foire au mariage. Puis ce sera le bal conduit par l'excellent orchestre «Avalon-Jazz» dans une ambiance nouvelle créée par des jeux divers, sous une pluie de serpents multicolores et l'éclatement des bombes de table. La note élégante de la soirée sera apportée par la grâce et la fraîcheur de votre robe du soir, madame, qui sera en harmonie avec la tenue correcte et distinguée de monsieur.

Voir l'annonce et les affiches.

En dernière heure, nous apprenons que Mlle M. Bermond, Ire danseuse du Grand Théâtre de Genève, prêtera son concours à la soirée. Retenez vos places et les tables pour le bal.

### Mlle Geneviève de Gaulle à Martigny

La location s'est ouverte à la Librairie Gaillard pour cette très importante conférence qui aura lieu demain mercredi 5 décembre, à 20 h. 30, au Casino Etoile.

Nous ne saurions assez conseiller à tous et à toutes celles qui veulent avoir le plaisir d'entendre Mlle Geneviève de Gaulle parler de «Celles qui n'ont pas abdiqué», de se rendre tout de suite à la location.

Cette conférence placée sous le patronage du Front français de libération nationale est organisée au bénéfice de l'œuvre des déportées françaises en Suisse.

### Gymnastique féminine

Assemblée générale annuelle demain mercredi 5 décembre, à 20 h. 30 précises, à l'Auberge de la Paix. L'ordre du jour étant chargé, les membres sont priées d'être exactes.

### Martigny-Bourg

#### Commerçants, artisans, cafetiers

Les statuts du groupement n'étant pas prêts, la convocation du 4 décembre 1945 est renvoyée à une date ultérieure. Le Comité.

### Assemblée annuelle de l'O. J. du C. A. S.

Vendredi 7 décembre prochain, l'assemblée générale annuelle de l'Organisation de jeunesse du C.A.S. aura lieu au Café du Stand, à 20 heures.

Des clichés seront projetés. Les membres du C.A.S. ainsi que les jeunes que cela intéresse sont cordialement invités. Le Chef de l'O. J.

### Au Corso :

#### deux programmes cette semaine

A l'occasion de la fête, 2 programmes cette semaine. Mardi, mercredi et samedi, fête : A l'instar de Zorro et Le passé du Dr Anderson, un film mystérieux.

Dimanche 9 décembre, à 14 h. 30 et 20 h. 30, le meilleur film de l'actrice suédoise Zarah Leander : Le foyer perdu.

### Un documentaire sur le vignoble valaisan

La sympathique artiste Gitta Horvath a tourné un documentaire de grande valeur sur le vignoble valaisan. Des scènes ont été filmées à Martigny, Leytron, Sierre. Ce documentaire qui s'intitule Etoiles du Valais sera présenté au public valaisan dès jeudi sur l'écran du cinéma ETOILE.

### A l'Etoile : une date à retenir

C'est jeudi qu'aura lieu la «première» du dernier film de Raimu : Le bienfaiteur.

Attention : vendredi relâche (théâtre).

### La Saint-Nicolas au Casino Etoile

Jeudi 6 décembre, à l'occasion de la Saint-Nicolas, l'ETOILE invite tous les enfants sages à une séance de cinéma.

### Assemblée générale de l'Association valaisanne de gymnastique

L'assemblée des délégués de l'association est fixée au samedi 8 décembre 1945, à 10 h., à la Halle de gymnastique à St-Maurice.

L'important ordre du jour élaboré sera dirigé par M. Aug. Schmid, président. Le port du sautoir pour les gymnastes est obligatoire. Nous sommes certains que cette assemblée aura la vitalité et l'enthousiasme de ses précédentes.

MORT D'ANDRE CHERPILLOD. — On annonce le décès, à Concise, après une longue et cruelle maladie, à l'âge de 56 ans, de l'ancien champion du monde de lutte libre et de jiu-jitsu, André Cherpillod. C'était le frère d'Armand Cherpillod, décédé il y a quelques années.

L'INFANTICIDE EN GRAND. — La police criminelle de Berlin vient d'arrêter trois infirmiers coupables d'avoir supprimé 300 enfants dans une maison de santé. Ces enfants ont été empoisonnés par ordre du Dr Conti, chef nazi de la santé publique, parce qu'ils étaient anormalement constitués.

Monsieur et Madame Fernand GAILLARD et famille, à Saxon, profondément émus par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion de leur grand deuil, remercient sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part et spécialement la classe 1919.

Marc CHAPPOT Ebénisterie-Manuserie Martigny-Ville Tél. 61.413

CERCUEILS simples et de luxe

COURONNES

Maison valaisanne

Transports internationaux



# FOOTBALL

## Communiqués officiels

**ASSOCIATION CANTONALE VALAISANNE DE FOOTBALL**  
 Sion, Avenue de Tourbillon — Ch. post. II c 782 — Adresses officielles:  
 Correspondance : Comité central de l'A. V. F., pour adresse René Favre  
 Avenue de Tourbillon, Sion. Télégrammes : Ass. Val. de Football, Sion  
 Téléphones : Président, 2 16 42; Sion; Secrétaire, 2 19 10, Sion

### Communiqué officiel N° 21

#### 1. RESULTATS DES MATCHES DU DIMANCHE 2 DECEMBRE 1945.

a) **Championnat suisse.**  
 2e ligue : St-Maurice I-A.S. Ambrosiana I 1-2; Chippis I-Monthey I 3-4; Grône I-Aigle I 0-1; Vignoble I-Martigny I 2-0.

b) **Championnat cantonal.**  
 Série A : Sion II-Viège I 0-2; Salquenen I-Granges I 1-4; St-Léonard I-Martigny II 2-2; Massongex I-Muraz I 1-2; Bouveret I-Collombey I 5-1; Monthey II-Vouvry I 4-0.

Série B : Brigue I-St-Germain I 2-2; Sierre II-Viège II 2-1; Sierre IIa-St-Léonard II 8-5; Grône II-Ardon Ib 3-0; Chamason I-Vétroz I 3-0; Fully I-Saxon Ia 1-6; Saxon Ib-Ardon Ia; Vernayaz I-Doréaz I 4-0; St-Gingolph I-St-Maurice II 9-1; Collombey II-Vouvry II 0-2.

Juniors A : Chippis I-Viège I 3-0 (forfait); Chalais I-Sierre I 1-3; St-Léonard I-Sion I renvoyé; Fully I-Granges I renvoyé; St-Gingolph I-Massongex I 5-1; St-Maurice I-Martigny I renvoyé; Monthey I-Muraz I 8-1.

#### 2. CALENDRIER DU DIMANCHE 16 DECEMBRE 1945.

2e ligue : A.S. Ambrosiana I-Martigny I; Monthey I-Vignoble I; Aigle I-St-Maurice I; Chalais I-Chippis I.

3e ligue : Sion II-Salquenen I; Fully I-Martigny II; St-Léonard I-Granges I; Bouveret I-Monthey II; Vouvry I-Collombey I.

4e ligue : Chalais II-Brigue I; Viège II-St-Germain I; Sierre IIa-Chippis II; St-Léonard II-Grône II; Vétroz I-Chamason I; Ardon Ib-Ardon Ia; Vernayaz I-Doréaz I; St-Gingolph I-Vouvry II.

#### 3. CALENDRIER DU DIMANCHE 23 DECEMBRE 1945.

2e ligue : Martigny I-Chippis I; Grône I-A.S. Ambrosiana I; St-Maurice I-Chalais I; Monthey I-Aigle I.

#### 4. CALENDRIER DU DIMANCHE 9 DECEMBRE 1945.

a) **Matches annulés :**  
 2e ligue : Chippis I-Vignoble I.  
 3e ligue : Massongex I-Monthey II.

Juniors A : Martigny I-Chalais I; Monthey I-St-Maurice I.

b) **Matches fixés à nouveau :**  
 2e ligue : Vignoble I-Chippis I.  
 Juniors A : St-Maurice jun. A I-Martigny jun. A I.

5. **CHAMPIONNAT.** — Le championnat suisse et cantonal est suspendu dès le dimanche 16 décembre 1945, exception faite pour les clubs de 2e ligue qui disputent encore le championnat le dimanche 23 décembre 1945.

#### 6. MODALITES DES MATCHES D'APPUI, FINALES DU CHAMPIONNAT SUISSE ET CANTONAL.

a) **Champion de groupe.**  
 En cas d'égalité de points et pour déterminer l'équipe champion de groupe, les matches d'appui seront fixés de la manière suivante :

1. Si deux clubs sont à égalité, 1 match d'appui sur terrain neutre avec prolongations éventuelles. Si le résultat demeure nul, le tirage au sort servira à départager.

2. Si trois clubs sont à égalité, 1 match sur chaque terrain aux points sans prolongations; si à la suite de ces 3 rencontres 2 clubs sont à égalité, match d'appui sur terrain neutre avec prolongations éventuelles. En cas de match nul, le tirage au sort désignera le champion de groupe.

b) **Ascension et championnat.**  
 2e ligue : Selon dispositions publiées par le Comité de la ZUS de l'ASFA.

3e ligue : Les champions de groupe joueront un match sur chaque terrain aux points, sans prolongations. En cas d'égalité, le 3e match sur terrain neutre avec prolongations éventuelles. Si le match reste nul, le tirage au sort désignera le champion valaisan de 3e ligue qui sera promu en 2e ligue pour la saison 1946-47.

4e ligue : Les trois champions de groupe seront réunis en une poule finale, 1 match sur chaque terrain aux points sans prolongations. Les deux premiers classés seront promus en 3e ligue pour la saison 1946-47.

Si, à la suite de ces trois rencontres, les trois clubs sont à égalité, la poule à trois est à recommencer, 1 match sur chaque terrain, mais avec prolongations éventuelles. En cas d'égalité de points entre les trois équipes, le tirage au sort désignera les deux équipes qui seront promues.

Ligue juniors A : Le championnat se dispute jusqu'au titre de champion valaisan de ligue juniors A. Un match sur terrain neutre avec prolongations éventuelles entre les deux champions de groupe. Si le match reste nul, tirage au sort pour désigner le champion valaisan ligue juniors A.

Ligue juniors B : Le champion de groupe sera désigné champion valaisan de ligue juniors B.

Série supérieure : Le championnat se dispute selon la formule de la Coupe suisse et la finale aura lieu sur le terrain du F.C. Sion.

Série A : Le championnat de série A se dispute jusqu'au titre de champion valaisan de série A. Un match sur terrain neutre avec prolongations éventuelles entre les deux champions de groupe. Si le match reste nul, tirage au sort pour la désignation du champion valaisan série A.

Série B : Le championnat se dispute jusqu'au titre de champion valaisan de série B. Champion du Groupe I/Champion du Groupe II; Champion du Groupe III/Champion du Groupe IV. Un match sur terrain neutre avec prolongations éventuelles; si le match reste nul, tirage au sort pour désigner les finalistes.

Gagnant du match Groupe I-Groupe II contre gagnant du match Groupe III-Groupe IV, un match sur terrain neutre avec prolongations éventuelles; si le match reste nul, tirage au sort pour la désignation du champion valaisan série B.

Série juniors A : Les trois champions de groupe seront réunis en une poule finale, 1 match sur chaque terrain aux points avec prolongations.

En cas d'égalité de points entre les trois équipes, le tirage au sort désignera le champion valaisan série juniors A.

Série juniors B. — Le champion de groupe sera désigné champion valaisan de série juniors B.

Série vétérans. — Le champion de groupe sera désigné champion valaisan série vétérans.

7. **CHAMPIONNAT VALAISAN DE SERIE SUPERIEURE.** — En séance du Comité central de l'ACVF du 2 déc. 45, il a été procédé au tirage au sort des matches comptant pour les demi-finales et a donné les rencontres suivantes :  
 Martigny-Sports I-Chippis I; Sierre I-St-Maurice I.  
 Ces matches se joueront dans le courant du printemps 1946.

8. **CHANGEMENTS DE RESULTATS.** — En séance du Comité central de l'ACVF du 2 déc. 45, il a été pris les décisions suivantes :

Le match série B St-Germain I-Viège II qui avait été fixé au dimanche 2 sep. 45 et qui n'a pas eu lieu est donné gagné au F.C. St-Germain I par 3 : 0.

Le résultat du match série A du 4 nov. 45, Salquenen I-Viège I (2-3) est changé en 3 : 0 en faveur du F.C. Salquenen I. Motif : deux joueurs du F.C. Viège pas qualifiés.

Le résultat du match série B du 4 nov. 45, Ardon Ib-Sierre IIa (0-3) n'est pas modifié, mais le F.C. Ardon est amendé pour joueur non qualifié.

La décision du Comité de football de l'ASFA du 18 oct. 45 publiée au communiqué officiel N° 17, changeant le résultat du match de 4e ligue St-Gingolph I-St-Maurice II (2-3) est annulée. Le résultat obtenu sur le terrain 2 : 3 en faveur du F.C. St-Maurice est maintenu. Décision du Comité de football de l'ASFA du 27 nov. 45.

9. **AMENDES.** — Le F.C. Viège est amendé de fr. 20.— pour forfait lors du match du 2 sept. 45, série B, St-Germain I-Viège II.

Le F.C. Viège est amendé de fr. 20.— pour deux joueurs non qualifiés, match du 4 nov. 45, série A, Salquenen I-Viège I.

Le F.C. Ardon est amendé de fr. 10.— pour joueur non qualifié, match du 4 nov. 45, série B, Ardon Ib-Sierre IIa.

Le F.C. Viège est amendé de fr. 20.— pour forfait match du 2.12.45, série juniors A, Chippis jun. A I-Viège jun. A I.

Le F.C. Sierre est amendé de fr. 2.—; un junior n'avait pas de maillot lors du match du 2.12.45, série juniors A, Chalais jun. A I-Sierre jun. A I.

10. **MATCH INTERCANTONAL.** — Le Comité central de l'ACVF a accepté de se rendre en Savoie le jour de Pâques et le lundi de Pâques avec l'équipe cantonale, pour prendre part au tournoi qui sera organisé par la Ligue de football du district de Haute-Savoie. Les clubs de série supérieure veulent bien prendre note de cette décision, car en cas d'organisation de matches amicaux pour cette date, les joueurs sélectionnés devront répondre aux convocations adressées par notre association.

11. **AVERTISSEMENTS.** — Gagliardi Marcel, du F.C. Ambrosiana I, pour jeu dur, match du 2.12.45, 2e ligue, St-Maurice I-A.S. Ambrosiana I.

Montani Raphaël, Oggier Walter et Kuonen Robert, du F.C. Salquenen I, pour jeu dur et grossièrement vis-à-vis de l'arbitre, match du 2.12.45, série A, Salquenen I-Granges I.

Roh Michel, du F.C. Granges I, pour jeu dur, match du 2.12.45, série A, Salquenen I-Granges I.

Gross Charles, du F.C. St-Léonard I, pour jeu dur, match du 2.12.45, St-Léonard I-Martigny II, série A.

Lonfat Aloïs, du F.C. Muraz, pour jeu dur, match du 2.12.45, série A, Massongex I-Muraz I.

Rappaz Raymond, du F.C. Massongex, pour jeu dur, match du 2.12.45, série A, Massongex I-Muraz I.

Gillioz Pierre, du F.C. St-Léonard II, pour menaces à un adversaire, match du 2.12.45, série B, St-Léonard II-Sierre IIa.

12. **SUSPENSIONS.** — 1 dimanche à Montani Emile, du F.C. Salquenen I, pour avoir reçu deux avertissements, un en date du 7.10.45 lors du match série A Sion II-Salquenen I, et le deuxième en date du 2.12.45 lors du match série A Salquenen I-Granges I.

2 dimanches à Favre Lucien, du F.C. Granges, expulsé du terrain pour jeu dur, match du 2.12.45, série A, Salquenen I-Granges I.

3 dimanches à Frey Jean, du F.C. Sierre IIa, pour voies de fait, match du 2.12.45, série B, St-Léonard II-Sierre IIa.

1 dimanche au junior Gallay Simon, du F.C. Massongex jun. A I, pour jeu dur et insultes à l'arbitre, match du 2.12.45, St-Gingolph jun. A I-Massongex jun. A I.

1 dimanche au junior Tozzini Raymond, du F.C. Monthey jun. A I, pour insultes au manager de l'équipe adverse lors du match ligue juniors A du 21 oct. 45, Monthey jun. A I-Sion jun. A I. Décision du Comité central lors de sa séance du 2.12.45.

13. **AVIS AUX ARBITRES.** — Suite de décision du Comité de football de l'ASFA du 23 nov. 45, l'indemnité supplémentaire de fr. 3.—, accordée pour tout arbitre quittant son domicile avant 1100 heures est supprimée. Les clubs et arbitres sont priés d'en prendre note.

14. **JOUEURS SUSPENDUS POUR DIMANCHE LE 9 DECEMBRE 1945.** — Barman Paul, du F.C. St-Maurice II; Gillioz Hermann et Gillioz Maurice, du F.C. Grône jun. A I; Oggier Max, du F.C. Salquenen I; Portmann Heinrich, du F.C. Salquenen I; Bruttin Alphonse, du F.C. Grône II; Perreaud René, du F.C. Vignoble I; Rubin Antoine, du F.C. Sierre jun. A I; Donnet Ulrich, du F.C. Collombey I; Théoduloz Stanislas, du F.C. Grône jun. A I; Thomas Jean, du F.C. Saxon Ib.

Le Comité central de l'A. C. V. F. :  
 Le Président : René Favre.  
 Le Secrétaire : Joseph Delaloye.

#### CHAMPIONNAT SUISSE DE FOOTBALL

Ligue nationale A : Servette-Locarno 2-4; Young Boys-Granges 1-2; Grasshoppers-Lausanne 4-0; Bellinzzone-Lugano 1-1; Cantonal-Young Fellows 3-0; Bienne-Berne 2-0; Zurich-Chaux-de-Fonds 1-3.

#### EN DEUXIEME LIGUE

Voici le classement actuel du groupe Vaud-Valais :

	J.	G.	N.	P.	Pts.
Monthey . . . . .	8	5	3	—	13
Aigle . . . . .	9	6	—	3	12
Ambrosiana . . . . .	8	5	1	2	11
Martigny . . . . .	10	5	1	4	11
St-Maurice . . . . .	9	4	2	3	10
Chippis . . . . .	8	3	2	3	8
Grône . . . . .	9	2	2	5	6
Vignoble . . . . .	8	2	—	6	4
Chalais . . . . .	9	1	1	7	3

Seuls les Montheyens, encore imbattus, résistent à l'assaut conjugué des Vaudois d'Aigle et A.S. Ambrosiana. Martigny et St-Maurice, privés de leurs meilleurs éléments blessés ou malades, perdent des points précieux dimanche après dimanche. Dommage ! Des trois équipes du Centre, Chippis peut encore améliorer son classement, tandis que Grône et Chalais lutteront avec la dernière énergie pour se maintenir dans la catégorie.

Rappels l'ordre de bataille pour dimanche prochain : Martigny-Grône, Monthey-St-Maurice, Chippis-Vignoble et Chalais-Ambrosiana. F. Dt.

# Le Rhône

est envoyé gratuitement  
 dès aujourd'hui à tout  
 nouvel abonné pour 1946

## Opinions et commentaires

### Pourquoi le procès de Nuremberg ?

Le ministère public est occupé par le juge américain Jackson. En prononçant jeudi un impressionnant discours d'ouverture, il s'est révélé juriste distingué et d'une grande élévation de pensée. Le président du tribunal, comme le procureur principal, veut de toute évidence éviter que le procès prenne un caractère spectaculaire où il serait moins question de justice que de céder aux désirs de sensation.

Lord Justice Lawrence a interdit strictement toute manifestation de l'auditoire. Il renonce à toute manifestation d'apparat superflue. Il conduit les débats avec dignité et objectivité. Dans son discours d'ouverture, il a rappelé à tous les participants qu'ils ont « la haute obligation de remplir leur devoir sans crainte ni partialité, en accord avec les principes sacrés du droit et de la justice ».

L'accusateur principal relève également, à plusieurs reprises, qu'il ne s'agit pas d'une vengeance, mais de faire acte de justice. Ce qui intéresse en premier lieu les Anglo-Saxons, ce n'est pas la condamnation des chefs du Troisième Reich. Pour eux, le procès a une raison plus élevée. Ils entendent créer un précédent qui liera l'avenir pour toujours.

Les dirigeants qui provoqueraient une guerre agressive arbitrairement et de gaité de cœur en violant les traités internationaux, doivent être rendus personnellement responsables et ne plus avoir la possibilité de s'abriter derrière des prétextes comme celui de dire que leurs actes sont du domaine de la haute politique et non du droit. M. Jackson a déclaré catégoriquement que la nouvelle loi sous laquelle tombent maintenant les nationaux-socialistes pourra s'appliquer à toute nation, même à celle qui constitue en ce moment la cour de justice de Nuremberg, si elle se livre à une agression non provoquée.

Telle est la signification du procès au point de vue du droit des gens. (« Gazette de Lausanne. »)

(Réd. — Des chefs de nations, sous prétexte d'espace vital, ne pourront donc plus se livrer à de véritables entreprises de brigandage, sous peine d'être traités comme de vulgaires criminels.)

### Elections... en couleurs

On ne peut pas dire que les élections qui se sont déroulées en Yougoslavie aient été banales. Loin de là, et pour plusieurs raisons. La première c'est qu'au pays de Tito les docteurs en lettres ne foisonnent pas, plus exactement l'instruction primaire obligatoire n'a pas eu l'occasion de répandre ses bienfaits pour éclairer l'obscurantisme des populations, suivant l'expression consacrée. Il s'agissait donc pour les organisateurs de trouver un moyen de ne pas confondre les torchons avec les serviettes. Inutile, pour les raisons que nous avons dites, d'employer des bulletins de vote. On en est donc revenu au vieux système des couleurs. On prend une bille rouge si on vote pour un tel, une bille verte si on préfère son rival. Comme on le voit, c'est simple et sans manière. Le tout, c'est que les électeurs ne soient pas atteints de daltonisme.

On sait que les partis d'opposition ne présentaient pas de candidats. S'abstenir équivaut donc à voter contre Tito. Seulement, comment manifester cette abstention d'une manière effective ? Avouons que le gouvernement yougoslave avait bien fait les choses qui avait prévu « une urne aux abstentions ». Seulement les hommes de Tito avaient l'œil, et l'urne était disposée de telle manière qu'il ne fallait pas essayer de glisser deux billes du même coup ou bien d'en enlever une. On ne la fait pas aux citoyens de la vieille Serbie. Et avant de voter, il fallait prouver qu'on n'avait « rien dans les mains, rien dans les poches » !

### Une démission

M. Alfred Delavay vient de donner sa démission de préposé à l'Economat de l'Etat. Il avait succédé à M. Bortis en 1925. Il assumait non seulement la direction de l'Economat, mais encore celle du dépôt du matériel scolaire.

M. Delavay quitterait le Valais, paraît-il. Les imprimeurs valaisans regretteront vivement son départ, car M. Delavay était en relations suivies avec les membres de cette corporation et avait toujours été un fonctionnaire aimable et compréhensif.

### Le prix des combustibles et carburants liquides

A partir du 1er décembre 1945, les prix des combustibles et carburants liquides, de même que ceux des graisses et huiles lubrifiantes, sont abaissés. Le prix, à la colonne, pour les mélanges de benzine, qui s'élevait jusqu'ici à 1 fr. 25 par litre, fléchit à 90 centimes, impôt sur le chiffre d'affaires compris. Une baisse plus importante n'entre pas en ligne de compte pour le moment, les marchandises à disposition étant grevées d'anciens frais de transport, de transbordement et d'assurance très élevés et des frais considérables découlant de la prise en charge obligatoire de la production indigène.

A leur tour, les prix du pétrole, de l'huile Diesel, des huiles de chauffage, des carburants pour tracteurs, des huiles et graisses lubrifiantes subissent une réduction dès la même date. Les baisses varient entre 28 et 60 % des anciens taux.

LES RAVAGES DES SAUTERELLES. — Des sauterelles ont fait leur apparition en Argentine, et ont ravagé plusieurs provinces produisant d'importantes denrées d'exportation.

**AU CORSO**  
 Mardi, mercredi et samedi (fête), 14 1/2 et 20 1/2

**A l'instar de Zorro**  
 et  
**Le passé du Dr Anderson**

Dimanche 9 décembre, à 14 h. 30 et 20 h. 30

**Le foyer perdu**

# SUISSE

## Les rentes fédérales qui seront versées aux vieillards pendant la période transitoire 1946-1947

Ont droit à une rente de vieillesse ou de survivants, conformément aux dispositions suivantes, les personnes âgées de plus de 65 ans, les veuves et les orphelins, de nationalité suisse et domiciliés en Suisse.

Ont droit à une rente de vieillesse pour couple, les hommes mariés si, avant le 1er janvier 1946, ils ont accompli leur 65e année, l'épouse sa 60e année, et si l'union conjugale a duré 5 ans au moins.

Ont droit à une rente de vieillesse simple, les personnes célibataires, veuves ou divorcées, ainsi que les hommes mariés qui n'ont pas droit à une rente de vieillesse pour couple, à la condition d'avoir accompli leur 65e année, avant le 1er janvier 1946.

Ont droit à une rente de veuve, les veuves qui, avant le 1er janvier 1946, ont accompli leur 50e année, ainsi que les veuves qui n'ont pas encore atteint cet âge, mais doivent subvenir à l'entretien d'enfants ayant droit à une rente d'orphelins.

Les orphelins ont droit à une rente d'orphelin jusqu'au jour où ils accomplissent leur 18e année. Les orphelins qui font un apprentissage ou des études secondaires ou supérieures ont droit à une rente jusqu'à la fin de leur apprentissage ou de leurs études, mais au plus tard jusqu'à l'âge de 20 ans accomplis.

Les rentes annuelles sont les suivantes :  
 Régions urbaines : Rente de vieillesse simple, 600 francs. Rente de vieillesse pour couple, 1000 fr. Rente de veuve, 500 fr. Rente d'orphelin de père et mère, 320 fr. Rente d'orphelin de père, 160 fr.

Régions mi-urbaines : Rente de vieillesse simple, 480 fr. Rente de vieillesse pour couple, 800 fr. Rente de veuve, 400 fr. Rente d'orphelin de père et mère, 260 fr. Rente d'orphelin de père, 130 fr.

Régions rurales : Rente de vieillesse simple, 360 fr. Rente de vieillesse pour couple, 600 fr. Rente de veuve, 300 fr. Rente d'orphelin de père et mère, 200 francs. Rente d'orphelin de père, 100 fr.

La rente sera réduite dans la mesure où, avec le revenu et la part de la fortune prise en considération, elle dépasserait la limite fixée par le barème ci-dessous :

Régions urbaines : Rente de vieillesse simple, 1750 francs. Rente de vieillesse pour couple, 2800 fr. Rente de veuve, 1400 fr. Rente d'orphelin de père et mère, 900 fr. Rente d'orphelin de père, 450 fr.

Régions mi-urbaines : Rente de vieillesse simple, 1500 fr. Rentes de vieillesse pour couple, 2400 fr. Rente de veuve, 1200 fr. Rente d'orphelin de père et mère, 800 fr. Rente d'orphelin de père, 400 fr.

Régions rurales : Rente de vieillesse simple, 1250 francs. Rente de vieillesse pour couple, 2000 fr. Rente de veuve, 1000 fr. Rente d'orphelin de père et mère, 700 fr. Rente d'orphelin de père, 350 fr.

Le droit à la rente est subordonné à la condition que le revenu annuel, compte tenu pour une part équitable du montant de la fortune, ne dépasse pas les limites ci-dessus.

Celui qui veut faire valoir son droit à une rente peut s'annoncer par écrit à l'Office communal pour l'aide aux vieillards, veuves et orphelins de la commune de domicile.

### Remerciements aux postes suisses

Par l'intermédiaire de la légation de Grande-Bretagne à Berne, le chef du Département fédéral des postes et chemins de fer a reçu une lettre de Lord Listowel, ministre anglais des postes et télégraphes, qui remercie les postes suisses pour les services rendus aux prisonniers de guerre britanniques. La lettre en question relève notamment que depuis 1940, le nombre des sacs postaux pour les prisonniers de guerre expédiés du Royaume-Uni à destination de la Suisse s'est élevé à plus de 3 millions contenant 21 millions de paquets. La plus grande partie de ce trafic se composait de denrées alimentaires et de fournitures médicales nécessaires au maintien de la santé des prisonniers. Malgré les difficultés inévitables pour le service postal en temps de guerre, cet important trafic a toujours été liquidé par le poste suisse d'une manière impeccable. L'administration des postes suisses a joué aussi, conformément aux hauts principes humanitaires de la Convention de Genève, un rôle indispensable pour le maintien de la santé et du moral de ceux qui ont eu la malchance d'être prisonniers ou internés.

Comme la poste est souvent critiquée, à plus ou moins juste titre, il est équitable de signaler cet hommage de gratitude qui lui est rendu par une éminente personnalité étrangère. Il est incontestable que pendant la guerre elle a été mise fortement à contribution par l'acheminement du courrier destiné aux prisonniers de guerre, ce qui lui a occasionné un important surcroît de travail, effectué à titre gratuit.

GROS CAMBRIOLAGE A LYON. — Pendant qu'un orchestre de jazz jouait pour les clients du « Grillon », un dancing de la place des Célestins, à Lyon, des cambrioleurs pénétraient dans l'appartement de la propriétaire par une fenêtre du premier étage dont ils avaient descélé les barreaux et faisaient main basse sur deux millions et demi de valeurs, de fourrures et de bijoux.

### CASINO ETOILE. MARTIGNY

Vendredi 7 décembre à 20 h. 30 précises

## LE MASQUE

POUR SON 15e ANNIVERSAIRE présente

### PAQUEBOT TENACITY

Comédie en 3 actes et 4 tableaux de Vildrac

et

### LA FOIRE AU MARIAGE

Comédie en 1 acte d'André Marcel

Prix des places : Premières 3.30. Deuxièmes 2.20. Galeries 1.50. Loges 4.40. Droit des pauvres compris. Location Librairie Gaillard.

Après le spectacle :

## BAL

dans une ambiance nouvelle, conduit par l'Orchestre AVALON JAZZ. Retenez les tables d'avance.

# BAZAR PHILIBERT MARTIGNY

Au magasin : Joli choix en jouets  
Tapis - Sacs - Parfums - etc.  
Biscuits - Chocolat - Confiserie

**Toux Bronchite Catarrhe Rhume négligé ?**  
alors  
**Potion noire renforcée**  
ou  
**Dragées pectorales**  
de la  
**Pharmacie Nouvelle Sion**  
René Bollier, pharm.  
Tél. 2 18 64

**Fromage**  
J'expédie contre remb. très bon fromage maigre tendre et bien salé depuis fr. 2.20 à 2.40 le kg., ainsi que très bon fromage 1/2 gras, tendre et bien salé, de fr. 2.60 à 2.80 le kg. Contre 50 % de coupons.

LAITERIE  
**E. STOZER**  
COLOMBIER (Neuchâtel)

A VENDRE environ 2000 kilos de  
**betteraves**  
ainsi que, d'occasion, un **buffet de cuisine** un canapé, un lavabo, une table ronde et une glace.  
Marius Farinet, Saxon.

Avant de tuer le **cochon...**  
commandez vos épices et autres articles de boucherie  
Poivre, Muscade, Girofle, Cannelle, Salpêtre, Marjolaine, Coriandre, Boyaux secs, Poix de boucherie, etc.  
Droguerie du Lion d'Or Martigny-Ville  
Envoi franco partout.

A VENDRE  
**tubes en acier**  
65/62 et 80/77 mm.  
H. Gertsch & Co A. G., Zurich-Affoltern.

A vendre  
une **blouse de ski** dame ainsi qu'une paire de **peaux de phoque, bâtons et souliers de ski**, en parfait état.  
S'adresser au journal sous R 3295.

A vendre un **PORC**  
de 10 tours. S'adresser à Alexandre LACCOMOFF, Chartrat.

**Tout** pour vos boucheries particulières  
Morceaux choisis pr salaisons, viande désossée sans graisse pr charcuterie, viande hachée sans nerfs, véritable chair à salami, boyaux courbes spéciaux.  
Expédition soignée par retour du courrier  
**Boucherie Chevaline Centrale Vevey**  
Ruelle du Centre 5, Tél. 5 19 82

Lundi 10 décembre  
**Vente aux enchères**  
à Martigny-Bourg, des immeubles et propriétés de feu Hortense Darbellay  
De 9 h. à 12 h. dans l'appartement : vente aux enchères de mobilier et de lingerie de 2 chambres et d'une cuisine.  
A 14 h., au Café de la Grenette : vente aux enchères des immeubles et propriétés :  
1. Une part de maison d'habitation comprenant 2 étages ; caves, galetas, place pour bûcher, dépôt, place.  
2. Deux granges-écuries.  
3. Un pré aux « Finettes » de 1089 m<sup>2</sup>.  
4. Un pré aux « Neuvevilles » de 1946 m<sup>2</sup>.  
5. Une forêt à Chemin-Dessus.  
(Visite des locaux : vendredi et samedi 8 déc.)  
Pour tous renseignements : Edouard Darbellay, à Martigny-Bourg, Adrien Darbellay, à Martigny-Ville, ou M. l'avocat Henri Couchepin.

A vendre d'occasion une **armoire frigorifique**  
Convientrait pr grand ménage ou petit commerce.  
**1 cuisinière électrique**, 4 plaques,  
**1 buffet de cuisine**  
Tout en parfait état. S'adr. au Buffet de la Gare, Saxon.

**La personne qui a échangé son manteau**  
au Café Marty, à Martigny-Gare dimanche 2 déc. entre 18 h. 30 et 19 h. est priée de le rapporter. On paie les frais.

A LOUER une **chambre meublée**  
S'adres. à M. Hänni, Martigny-Gare.

**CERCUEILS** Couronnes livrables de suite  
**Ph. ITEN** MARTIGNY Tél. 6 11 48  
Agent des Pompes funèbres générales S. A.

**PRÊTS**  
de 300 à 1500 fr. à fonctionnaire, employé, ouvrier, commerçant, agriculteur et à toute personne solvable  
● Conditions intéressantes. Petits remboursements mensuels. Banque sérieuse et contrôlée. ● Consultez-nous sans engagement ni frais.  
**Discretion absolue garantie**  
Références à Martigny. Timbre-rép.  
**Banque Goley & Cie, Paix 4 Lausanne.**

Si vous avez déjà distillé, nous serions acheteurs de votre production de  
**Marc Kirsch Pruniaux**  
Offres à TAFOB S.A., rue du Nord 2, tél. 5 14 23, VEVEY

**DAME**  
cherche à faire des heures de nettoyage ou travaux de ménage. — S'adresser au journal sous R3359.

**Huile de foie de morue vétérinaire**  
Le litre 4 francs.  
Droguerie du Lion d'Or Martigny-Ville

On cherche une **Jeune Fille**  
travailleuse, pour aider au ménage, dans famille protestante. Gages 80 à 90 fr. Vie de famille. S'adres. à Mme Gutknecht-Guidoux, Laiterie de Rechthalten, (FRIBOURG)

A VENDRE BEAUX **LAPINS**  
**angora**, pure race, âgés de 9 mois - S'adresser à Henri Gex, Branson Fully.

**Antigel**  
pour autos et camions. Prix spécial par quantité.  
Droguerie du Lion d'Or Martigny-Ville

**Viande pour charcuterie**  
Viande hachée Fr. 3.20 le kg. Viande pr sécher dep. Fr. 3.50 à 4.- le kg.  
Goûtez notre bonne charcuterie 50 % des points.  
Boucherie Chevaline Ch. Krieger, Vevey, téléphone 5 22 98

**Genièvre**  
en grains et en poudre à la  
Droguerie du Lion d'Or Martigny-Ville  
Envoi franco partout.

On demande pour tout de suite une **jeune fille**  
dévouée et sérieuse pour aider au ménage. - Mme Wyder, Confiserie, Mittelstrasse 30, Berne.

Y en a des gros, y en a des p'tits, y en a pour tous les appétits!

**Loterie Romande**

15 000 lots de Fr.	10.-
1500 "	15.-
1500 "	20.-
1500 "	25.-
1500 "	30.-
300 "	50.-
75 "	100.-
15 "	500.-
10 "	1000.-
1 "	5000.-
1 "	10000.-
1 "	50000.-

TIRAGE 15 DÉCEMBRE A MONTHÉY  
SION, Place du Midi Chèques postaux Il c 1800

**Germain DUBUIS**  
VINS ET LIQUEURS  
Grand-Pont SION Tél. 2 16 61

**Spécialités :**  
Sixtine Liqueur du Couvent 42 %  
Rubis Liqueur de Kirsch rouge 33 %  
Exelcior Triple-Sec 40 %  
Saskia Liqueurs fines

**Billets de la Loterie Romande**  
IMPRIMERIE PILLET • MARTIGNY

**Hivernage**  
Je prendrais deux vaches au plus vite jusqu'au début de mars. Bons soins assurés. S'adr. à René Duchoud La Bâtiaz.

Les petites annonces obtiennent un très grand succès

A louer, sur l'avenue de Martigny-Bourg, dans appartement neuf, une **Chambre meublée**  
S'adr. au Journal s. R 3296.

**MONTHÉY**  
Soirée de la Gymnastique  
C'est devant une salle — celle de l'Hôtel de la Gare — aussi sympathique que bien garnie que le rideau s'est levé samedi soir à l'occasion de la soirée annuelle de la Société de gymnastique.  
La présentation de la section, moment toujours imposant et solennel, fait ressortir le développement de la section qui compte aujourd'hui plus de 100 membres tant actifs que pupilles. M. M. Renaud, président, eut la tâche agréable de saluer son public et de le remercier d'être venu si nombreux. Il releva l'activité heureuse pendant l'année en cours du groupement dont il dirige les destinées et exprima aux moniteurs et sous-moniteurs sa satisfaction pour tout le dévouement dont ils firent preuve.  
Puis se déroula un programme où tout ce qui concerne la gymnastique dans ses trois disciplines fut

passé en revue. Les pupilles en eurent une bonne part ; ils tinrent la scène avec les divers degrés dont les 65 membres qui composent leur sous-section leur offraient la possibilité. Le public ne leur ménagea pas ses applaudissements.  
Quant aux actifs, outre les préliminaires artistiques, les exercices avec cannes et massues, qui furent un vrai régal des yeux, une part avait été faite à l'athlétisme léger où nos spécialistes des courses de relais ou d'obstacles firent une jolie démonstration, ainsi qu'à un groupe de marins qui nous présentèrent des exercices acrobatiques nous transportant au cirque Knie ou à l'« Arène du Pilate ».  
La première partie du programme se terminait sur un ballet exécuté avec brio par un groupe de pupilles dont la transmutation d'une moitié filles d'Eve créa une parfaite illusion.  
A l'entr'acte, ce fut le traditionnel verre de l'amitié offert aux amis et invités de la société, et une nouvelle occasion pour M. Renaud de saluer ses hôtes en leur renouvelant la volonté de la section de

gymnastique de Monthey de travailler toujours davantage pour honorer son drapeau, celui de Monthey et celui du canton, et pour former une jeunesse saine et forte. M. Renaud a bien fait ressortir qu'en éduquant les jeunes gens, en formant leur discipline, c'était une œuvre physique et morale qui s'accomplissait non seulement pour en faire de futurs gymnastes, mais aussi des hommes aptes à pratiquer tous les sports.  
On entendit ensuite successivement MM. P. de Courten, préfet, Marco Giovanola, vice-président de la Municipalité, Dr Comtesse, directeur des Produits chimiques, B. Fracheboud, avocat et président du Football-club, Ch. Bertrand, professeur de gymnastique, Louis Wuilloud, président de la section fédérale de St-Maurice, et Al. Franc, au nom de la presse, faire les éloges de la section de Monthey, féliciter dirigeants et moniteurs pour le beau travail qu'ils accomplissent et pour le bel exemple de discipline et de persévérance qu'ils donnent, ferment indispensable pour obtenir le succès.

La seconde partie du programme était consacrée exclusivement à la gymnastique artistique. Cela débuta par des exercices individuels au rack, puis par un travail en section aux barres parallèles, où nous eûmes le plaisir de voir à l'œuvre 32 gyms bien en forme nous présenter les divers degrés d'un exercice.  
Suivit le travail individuel aux barres, aux anneaux, au cheval-arçons, ainsi que les préliminaires à mains libres. Les Chautems, Aenischinzi, Franc et Cie, apportèrent leur tribut à cette présentation qui fait bien augurer de l'avenir de la section.  
Quant au ballet mixte « Sous le ciel d'Espagne », choisi pour faire plaisir aux réfugiés — qui avaient quitté Monthey quatre jours auparavant et qui ne purent ainsi bénéficier de ce spectacle — ce fut une parfaite réussite qui consacra celle de cette soirée.  
A notre tour, nous disons toute notre admiration aux dirigeants et aux moniteurs de la section pour les bons moments qu'ils nous ont fait passer samedi et dont nous garderons un souvenir fidèle. L.

Feuilleton du Rhône du mardi 4 décembre 1945

**LES ROCHES BLANCHES**  
par Edouard Rod

III

Ce fut le deuxième dimanche après son arrivée que Tremblot fut jugé par ses paroissiens. Son installation, le dimanche d'avant, s'était passée comme ces cérémonies-là se passent d'habitude : des discours à n'en plus finir, et un banquet offert aux personnalités officielles par le nouveau pasteur. Le petit discours qu'il avait prononcé, sobre, court, embarrassé, laissa ses auditeurs dans le doute ; quelques-uns remarquèrent aussi que le repas avait été bien modeste : — Il fait ce qu'il peut, dit M. Quartier. Il n'est pas riche, ça ne l'empêchera peut-être pas d'être un très bon ministre.  
Et l'on conclut qu'il fallait l'entendre à l'épreuve décisive du premier sermon.  
Aussi, ce dimanche-là, bien avant que la cloche eût appelé les fidèles, des groupes animés discutaient déjà autour du vieux temple. Les figures exprimaient le désappointement ; car c'est une grosse affaire que d'avoir un nouveau pasteur, un pasteur qui, pendant vingt ans peut-être, ou davantage, sera mêlé à toutes les choses de la vie, et qu'il faudra écouter tous les dimanches. Les gens, inquiets, se disaient l'un à l'autre : « Nous pourrions bien avoir fait un mauvais choix », et rappelaient les circonstances qui avaient précédé et provoqué l'élection.

— C'est encore une bétise de M. Quartier, raconta M. Rabourin, qui gesticulait au milieu d'un groupe. Aussi longtemps qu'il mènera la commune, nous ne ferons que des bêtises.  
M. Tiercet, qui ne se prononçait jamais, hochait sa petite tête d'oiseau, et dit d'un ton conciliant :  
— Peut-être que nos délégués du conseil de paroisse ont été un peu légers.  
— Parbleu ! s'écria M. Marquillier, le directeur du collège, — un bel homme, rasé de frais, très correct, important, — ils auraient bien pu voir que ce pasteur n'a aucune tournure !  
Le syndic, qui arrivait de son pas lourd, entendit ces derniers mots :  
— Ça n'empêche pas, cria-t-il de sa plus forte voix, qu'il prêche joliment bien... Oui, oui, oui, le sermon que nous avons entendu là-bas, à la Vallée, était magnifique... Magnifique, je vous dis, nom de nom !  
M. Rabourin insinua :  
— Peut-être qu'il n'était pas de lui ?  
— Prenez-vous donc les pasteurs pour des collégiens qui trichent à l'examen ? beugla le syndic, en exagérant ses allures habituelles pour dissimuler son inquiétude.  
Mais M. Rabourin ne se laissa pas déconcerter :  
— Il vous a jeté de la poudre aux yeux, voilà tout ! Son sermon, il se l'était fait faire par un camarade complaisant... oui, il l'avait pris dans un livre que personne ne connaît... C'est toujours comme ça que ça se passe !... Et les malins n'y voient que du feu !...  
Les assistants approuvèrent :  
— Du reste, nous allons voir ! dit M. Tiercet, nous allons bien voir comment il se tire d'affaire aujourd'hui.

— Pourvu, prononça M. Marquillier, d'un air fin, pourvu qu'il ne parle pas plus mal que M. Sordes lui-même !  
— Chut !...  
M. Sordes, qui justement sortait de la cure avec sa femme et sa fille, traversait la place en rendant des saluts, et entra dans le temple.  
— En voilà un qui nous aura rasés ! exclama M. Rabourin en le suivant des yeux... Depuis trente ans que ça dure !...  
— Et ça n'est pas près de finir, allez ! dit M. Marquillier.  
— Vraiment, c'était bien la peine de lui donner ces derniers mots ! fit M. Rabourin.  
— Mais, nom de nom ! attendez donc ! protesta le syndic.  
En ce moment, le groupe dut se ranger pour livrer passage à la victoria des Massod de Bussens, qui descendirent devant le portail de l'église. Puis, ils recommencèrent à développer leurs suppositions débouillantes. Jusqu'alors le syndic avait été seul à les combattre, encore assez faiblement, avec l'autorité molle d'un brave homme qui, n'étant pas bien sûr lui-même d'avoir raison, crie très fort pour se donner du courage. Un nouvel arrivant lui apporta un secours inespéré : c'était le docteur Mathorel, un sceptique, un faiseur de paradoxes, que ses trente-cinq ans n'assagissaient pas encore, et qui, quoique sa liberté de langage lui eût déjà fait perdre plusieurs clients, continuait à terrifier la ville par l'indépendance de ses propos.  
Il arrivait, un peu débraillé selon sa coutume, les mains dans les poches de son veston ouvert, sa cravate nouée à la colin ; tout de suite, il se jeta dans la conversation :  
— Après tout, que savez-vous de lui ? demanda-t-

il. Vous êtes là tous à lui jeter la pierre. Attendez l'épreuve, au moins ! Sa redingote est mal coupée, il n'a pas un mobilier de prince, voilà tout ce que vous avez à lui reprocher. Qu'est-ce que ça fait ? Est-ce que votre bon Dieu fait une différence entre les pauvres et les riches ? Est-ce que votre Jésus n'était pas le fils d'un charpentier ? D'ailleurs, je lui trouve une bonne tête, moi, à ce jeune homme. Et ceux qui l'ont entendu prêcher disent que son sermon...  
— Son sermon ! interrompit M. Rabourin, il n'était pas de lui, son sermon...  
Mathorel haussa les épaules :  
— Encore une histoire ! fit-il. Qui vous a dit cela ?  
— Tout le monde le sait, maintenant ! affirma le chapelier.  
— Permettez... commença M. Quartier.  
Mais le docteur cria plus fort :  
— Oui, oui, tout le monde le sait !... Moi, moi, je sais comment se fabriquent ces commérages, dans notre joli petit monde : quelqu'un avance une supposition toute gratuite, qu'il a tirée de son cerveau, sans seulement se douter qu'il fait une vilaine action ; un autre la répète comme une chose probable ; un troisième comme une chose certaine ; puis personne n'en doute plus. Et vous vous dites des chrétiens !...  
C'étaient là les deux marottes du docteur : mal parler de Bielle, où il maudissait tous les jours le destin de l'avoir fait échouer, et reprocher à ses habitants leur manque de piété, lui qui, de son propre aveu, ne croyait ni à Dieu ni à diable. Une fois lancé sur cette pente, il ne s'arrêtait plus.  
— Mais, enfin, docteur, demanda Rabourin, qu'est-ce que cela peut vous faire, que nous ayons un bon ou un mauvais pasteur, à vous qui ne mettez jamais les pieds à l'église ?  
(A suivre.)